AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°18
5 Septembre 1979

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements . Quartier Cantarel . MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 - 84008 AVIGNON CEDEX . TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL 60F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9060 74 V

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES - Bien que faible le vol se poursuit, il est donc prudent de maintenir la protection des fruits en vergers très infestés ou proches de vergers non traités .

PSYLLE DU POIRIER - Il est inutile d'intervenir actuellement .Attendre la présence des adultes hivernants qui sera signalée ultérieurement .

TORDEUSE ORIENTALE (pêches tardives, poires et coings) - Vol soutenu en toutes régions. Maintenir la protection des vergers de pêchers et éventuellement ceux des autres espèces s'ils sont à proximité de vergers de pêchers infestés .

MOUCHE DES FRUITS - Poursuivre la protection de la récolte des vergers habituellement atteints et de ceux situés près des décharges ménagères .

PHYLLOXERA DU POIRIER - Un dernier traitement est recommandé après récolte uniquement dans les vergers ayant subi des dégâts cette année .

ZEUZERE - En vergers très infestés un dernier traitement sera effectué après récolte avec un produit à base de mévinphos si le dernier traitement contre ce ravageur remonte à plus de 14 jours .

COSSUS GATE-BOIS - Si des dégâts sont constatés, le troisième et dernier traitement déjà conseillé a dû être réalisé, si non l'effectuer dès que possible .

MOUCHE DE L'OLIVE (lutte classique)

En Corse, dans les Alpes-Maritimes au-dessous de 350 mètres d'altitude et dans le Var (Six-Fours) le traitement déjà conseillé sera à renouveler une vingtaine de jours après .

Dans les Baronnies (Drôme), où le seuil d'infestation (10 % d'olives piquées) est atteint dans de nombreux vergers, une intervention est conseillée dès réception du Bulletin .

Dans les autres régions, les captures demeurent encore faibles. Aucune intervention ne s'avère donc nécessaire, sauf cas particuliers exceptionnels (situation ou variétés très sensibles) .Dans ces cas contrôler le pourcentage d'olives piquées avant toute intervention .

ACARIENS ROUGES SUR AGRUMES - En Corse, dans la plaine orientale, de nombreux foyers, le plus souvent très localisés, sont observés en vergers d'agrumes. Intervenir sur ces foyers dès leur apparition avec un acaricide spécifique efficace sur les oeufs et les larves ,ainsi que sur les adultes .

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" Directeur-Gérant P. Journet CPPAP N° 473 AD

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

NOCTUELLE DE LA TOMATE (Heliotis armigera) - Surveiller particulièrement les cultures en Camargue et dans le Sud des Alpilles (Bouches-du-Rhône), des captures importantes y étant effectuées .

Intervenir dès l'apparition des premières chenilles avec l'une des matières actives suivantes :

acéphate (Orthène)	:	75 g de M.A./hl
bromophos (nombreuses spécialités)	:	50 g de M.A./hl
chlorfenvinphos (Birlane, Psilatox)	:	50 g de M.A./hl
trichlorfon (Diptérex)	:	100 g de M.A./hl

TEIGNE DU POIREAU - Renouveler la protection, une recrudescence du vol ayant été observée .

LE CHEF DE LA CIRCCNSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA